RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Consultation: 2026-16

Travaux d'aménagement de voirie, cheminement et espace planté – rues Senghor, Braudel et du Haut Bois à Saint-Jacques de la Lande

Date et heure limites de réception des offres :

7 décembre 2026 à 12:00

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 4
2.4 - Développement durable **Erreur ! Signet non défini.**
3 - Les intervenants 4
3.1 - Maîtrise d'œuvre 4
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 4
3.3 - Contrôle technique **Erreur ! Signet non défini.**
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 4
4 - Conditions relatives au contrat 4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5
5 - Contenu du dossier de consultation 5
6 - Présentation des candidatures et des offres 5
6.1 - Documents à produire 6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
7.1 - Transmission électronique 8
7.2 - Transmission sous support papier 10
8 - Examen des candidatures et des offres 10
8.1 - Sélection des candidatures 10
8.2 - Attribution des marchés 10
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
9.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Un projet d'aménagement des abords de l'ilot 08 finalise la réalisation de la ZAC de la Morinais.
Les travaux concernent 3 rues différentes situées autour de l'ilot 08 nouvellement achevé.
Il s'agit plus précisément de :
Au Nord : Rue du Haut-Bois, aménagement de 2 places de stationnement et espaces verts ;
A l'Ouest : Rue Sédar Senghor, Aménagement complet de la rue (reprise de profil de voirie, trottoir, stationnement, végétalisation).
Au Sud : Rue Fernand Braudel, Aménagement du trottoir Nord avec stationnements longitudinaux et fosses d'arbres ;
Le projet intègre également les nécessités d'éclairage public et la création d'un point d'apport volontaire.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Travaux de démolition et aménagement VRD
02	Travaux d'espaces verts et plantations
03	Eclairage public

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45200000-9	Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
02	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
03	45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

VERDI Bretagne
Agence Bretagne Sud
Espace Odysseo – Bureau SUD 3
7 rue St Conwoïon
35600 REDON

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par DEKRA, contact M.Gortais, 06 46 30 57 41 - claude.gortais@dekra.com

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Pour le lot 01 - Travaux de démolition et aménagement VRD et lot 03 - éclairage public :
La durée totale des contrats est de 10 mois.
Durant ce temps, la durée prévisionnelle d'exécution globale de l'ensemble des travaux est de **8 mois** à compter de la date fixée par l'OS précisant la date de démarrage de la période de préparation (2 mois).

Pour le lot 02 - Travaux d'espaces verts et plantations :
La durée totale du contrat est de 32 mois.
La durée prévisionnelle d'exécution globale de l'ensemble des travaux est de **8 mois** à compter de la date fixée par l'OS précisant la date de démarrage de la période de préparation (2 mois). Ces mois ne sont pas nécessairement consécutifs considérant la saisonnalité de plantation.
S'en suit après la réception, la garantie de parfait achèvement sur une durée de 24 mois.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à l'ensemble des lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) relatif à chaque lot et ses annexes :
 - Dossier de plan
 - Etude d'éclairement
 - Plan topographique et géodétection des réseaux
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il

dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes relatifs à chaque lot	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) relative à chaque lot. Cette décomposition, présentée comme un détail estimatif, n'est de nature contractuelle que pour les prix unitaires utilisés pour le règlement d'éventuels travaux modificatifs. Elle sert également à la justification de l'avancement des travaux lors de la présentation des acomptes.	Non
Un mémoire technique justificatif des dispositions que l'entrepreneurs se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra : <u>LOT 1 : Travaux de démolitions, réseaux & aménagements</u> - Présentation des moyens humains (qualification, compétences, références) et matériels (identification par tâche, …) dédiés à cette opération ; - L'analyse du site avec la compréhension des enjeux et la liste des contraintes de réalisation, spécifiques à ce chantier, ainsi que les solutions que le candidat peut apporter pour les traiter ; - Présentation de la méthodologie en phase étude et travaux, précisant notamment les procédés d'exécution, ainsi que la gestion des différentes contraintes (gestion des circulations, de la communication et de l'information, la sécurité du chantier, les interfaces avec les autres lots) ; - Un planning et phasage prévisionnel et les moyens mis en œuvre pour le respecter ; - Les mesures prises par l'entreprise en faveur de l'environnement et du développement durable dans son organisation générale de chantier, dans la tenue de son chantier, et dans le choix des matériaux, et fournitures retenues ; <u>LOT 2 : Travaux d'espaces verts et plantations</u> - Présentation des moyens humains (qualification, compétences, références) et matériels (identification par tâche, …) dédiés à cette opération ; - L'analyse du site avec la compréhension des enjeux et la liste des contraintes de réalisation, spécifiques à ce chantier, ainsi que les solutions que le candidat peut apporter pour les traiter ; - Présentation de la méthodologie en phase étude et travaux, précisant notamment les procédés d'exécution, ainsi que la gestion des différentes contraintes (gestion des circulations, de la communication et de l'information, la sécurité du chantier, les interfaces avec les autres lots) ; - Un planning et phasage prévisionnel et les moyens mis en œuvre pour le respecter ; - Détail sur les engagements sur la qualité des matières vivantes (listing fournisseur, labellisation,…) et présentation de l'organisation prévue pour l'entretien des espaces verts réalisés ; - Les mesures prises par l'entreprise en faveur de l'environnement et du développement durable dans son organisation générale de chantier, dans la tenue de son chantier, et dans le choix des matériaux, et fournitures retenues ; <u>LOT 3 : Travaux d'éclairage</u> - Présentation des moyens humains (qualification, compétences, références) et matériels (identification par tâche, …) dédiés à cette opération ;	Non

- L'analyse du site avec la compréhension des enjeux et la liste des contraintes de réalisation, spécifiques à ce chantier, ainsi que les solutions que le candidat peut apporter pour les traiter ; - Présentation de la méthodologie en phase étude et travaux, précisant notamment les procédés d'exécution, ainsi que la gestion des différentes contraintes (gestion des circulations, de la communication et de l'information, la sécurité du chantier, les interfaces avec les autres lots) ; - Un planning et phasage prévisionnel et les moyens mis en œuvre pour le respecter ; - Les mesures prises par l'entreprise en faveur de l'environnement et du développement durable dans son organisation générale de chantier, dans la tenue de son chantier, et dans le choix des matériaux, et fournitures retenues ;	

La remise de l'acte d'engagement signé n'est pas requise au moment du dépôt de l'offre et ne sera exigée que du candidat retenu afin de formaliser le marché conclu. Toutefois, le dépôt d'une offre engage le candidat à exécuter le marché selon les prescriptions prévues aux pièces contractuelles dès lors que le marché lui est notifié. L'absence de remise d'un acte d'engagement signé au stade de la consultation ne soustrait pas le titulaire à cet engagement.

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et leurs annexes, ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi même en cas d'une mise au point du présent marché.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

« copie de sauvegarde», le nom de la consultation sur l'enveloppe et à adresser à Mairie de Saint-Jacques de la Lande, Service Achat Public 1 rue François Mitterrand 35136 Saint-Jacques de la lande"
Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Les candidats sont informés que les pièces du marché seront exclusivement signées électroniquement. Conformément aux dispositions de l'article R.2182-3 du code de la commande publique, pour toute procédure passée en application du code de la commande publique, la signature électronique du marché public intervient à l'achèvement de la procédure. Toutefois, le candidat qui le souhaite peut signer sa proposition dès la remise de son offre.

Le candidat retenu (et ses éventuels sous-traitants) s'engage à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement, au plus tard lors de l'attribution, l'acte d'engagement.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Une phase de négociation pourra être mise en œuvre.
Sur la base des offres remises, l'acheteur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations avec les candidats sélectionnés. Dans l'affirmative, il décidera s'il admet ou non à la négociation les candidats ayant remis des offres irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.
Dans le cas où l'acheteur aura admis à la négociation les offres irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient irrégulières ou inacceptables. L'acheteur pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.
Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec le ou les candidats retenu(s) par le Pouvoir
Adjudicateur.
En cas d'échange écrit, les candidats devront impérativement répondre via la plateforme Mégalis Bretagne.
En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur pourra attribuer le présent marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01 et le lot n°03

Critères	Pondération
1-Valeur technique	**45.0**
1.1-Méthodologie d'étude et de réalisation des différentes étapes et le descriptif des procédés d'exécutions *Gestions des circulations, Gestion de la communication et de l'information, Sécurité du chantier, Organisation pour le suivi du marché et la gestion des interfaces avec les autres lots*	*15.0*
1.2-Phasage des travaux envisagé selon les spécificités du site et l'engagement ferme sur des délais d'exécution maximum et une date de fin de chantier (le cas échéant l'optimisation des délais d'exécution) analysés en cohérence avec les moyens mis en œuvre, les principales difficultés du chantier	*15.0*
1.3-Moyens humains (identification, compétences et références du personnel) dédiés à l'opération *Moyens matériels (identification par tâche, adaptabilité au site et aux travaux prévus) dédiés à l'opération*	*10.0*
1.4-Compréhension et contraintes du projet et de ces enjeux	*5.0*
2-Prix des prestations	**40.0**
3- Critère environnemental Dispositions prises par le titulaire pour un chantier à impact environnemental limité (matériaux, politique recyclage, valorisation, …)	**15.0**

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Valeur technique	**50.0**
1.1-Méthodologie d'étude et de réalisation des différentes étapes et le descriptif des procédés d'exécutions *Gestions des circulations, Gestion de la communication et de l'information, Sécurité du chantier, Organisation pour le suivi du marché la gestion des interfaces avec les autres lots*	*15.0*
1.2-Moyens humains (identification, compétences et références du personnel) dédiés à l'opération *Moyens matériels (identification par tâche, adaptabilité au site et aux travaux prévus) dédiés à l'opération*	*10.0*
1.3-Phasage des travaux envisagé selon les spécificités du site et l'engagement ferme sur des délais d'exécution maximum et une date de fin de chantier (le cas échéant l'optimisation des délais d'exécution) analysés en cohérence avec les moyens mis en œuvre, les principales difficultés du chantier	*10.0*
1.4-Engagement sur la qualité des matières vivantes (listing fournisseur, labellisation, …) *Organisation de l'entretien*	*10.0*

1.5-Compréhension et contraintes du projet et de ces enjeux	*5.0*
2-Prix des prestations	**40.0**
3- Critère environnemental Dispositions prises par le titulaire pour un chantier à impact environnemental limité (matériaux, politique recyclage, valorisation, …)	**10.0**

Critère n° 1 : Valeur technique de l'offre, jugée au regard du mémoire technique

L'analyse de la valeur technique est réalisée sur la base d'appréciations données à des sous-critères :

- Barème de notation :
 - **Notation sur 15 points** : Complet - très bon : 15 points / Satisfaisant - bon : 11 points / Moyen : 7 points / Insuffisant : 3 points / Non fourni : 0 point
 - **Notation sur 10 points** : Complet - très bon : 10 points / Satisfaisant - bon : 8 points / Moyen : 5 points / Insuffisant : 2 points / Non fourni : 0 point
 - **Notation sur 5 points** : Complet - très bon : 5 points / Satisfaisant - Moyen : 3 points / Insuffisant : 1 point / Non fourni : 0 point

Critère n°2 : Prix de l'offre, analysée au regard du montant TTC de l'acte d'engagement et de la DPGF.

Le nombre de points maximum (40) sera attribué au candidat le moins-disant. Les autres candidats se verront décerner les points en fonction de la formule suivante :

$$\frac{\text{Prix du candidat le moins disant}}{\text{Prix du candidat}} \times 40$$

Le nombre de point sera arrondi au centième le plus proche.

Critère n° 3 : environnemental, jugée au regard du cadre du mémoire technique

- Barème de notation :
 - **Notation sur 15 points** : Complet - très bon : 15 points / Satisfaisant - bon : 11 points / Moyen : 7 points / Insuffisant : 3 points / Non fourni : 0 point

NB *: Les informations demandées figurant sur un autre support que le mémoire technique ou pièces contractuelles, notamment plaquette commerciale, ne pourront être prises en compte lors de l'analyse des offres.*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/